

## LIEUTENANT

### SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

(Poste permanent) - **CONCOURS C-2014-04**

Le ou la titulaire du poste est responsable des activités de caserne et du personnel sous sa responsabilité. Il effectue les sauvetages, combat les incendies et agit sous les ordres de son supérieur.

#### Exigences :

- Posséder la certification d'officier 1 **ou s'engager à l'obtenir dans les délais prescrits par la loi** ;
- Posséder la certification de pompier 1 et 2 ou l'équivalent ;
- Posséder de l'expérience en gestion de personnel ;
- Posséder un minimum de 3 années d'expérience comme pompier ;
- Être titulaire d'un permis de conduire valide de classe 4A ;
- Être reconnu comme instructeur par l'École nationale du Québec serait un atout ;

La personne recherchée doit faire preuve d'un sens des responsabilités remarquable, un grand niveau d'autonomie, et doit posséder les qualités d'un leader mobilisateur. Elle doit également se démarquer par son sens de l'organisation, sa capacité à travailler en équipe et être reconnue pour sa rigueur dans la gestion de ses dossiers.

Les personnes intéressées doivent faire ressortir dans leur curriculum vitae qu'elles répondent à l'ensemble des exigences et profil recherchés.

#### Conditions de travail :

Le poste offert est à temps plein (40 h/sem) sur horaire variable et l'échelle salariale se situe entre 57 884 \$ et 71 529 \$ annuellement. À la rémunération s'ajoute une gamme d'avantages sociaux très concurrentiels.

#### Vous voulez joindre une équipe dynamique ?

Faites parvenir votre curriculum vitae **accompagné d'une copie de votre certificat d'études** en prenant soin de préciser le numéro du concours **C-2014-04**, avant **jeudi 20 mars 2014 à 16 h 30** à l'adresse suivante :

Ville de Sept-Îles – Service des ressources humaines

546, avenue De Quen, Sept-Îles (Québec) G4R 2R4

Téléphone : 418 964-3220 / Télécopieur : 418 964-3259

Courriel : [resshum@ville.sept-iles.qc.ca](mailto:resshum@ville.sept-iles.qc.ca)

La copie de votre certificat d'études est **obligatoire** et les candidatures incomplètes ne pourront être considérées.

*La forme masculine est utilisée sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte. La Ville de Sept-Îles applique un programme d'accès à l'égalité et invite les femmes, les membres des minorités visibles, minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature et à compléter le formulaire d'identification disponible sur le site Internet. Les personnes handicapées sont invitées à communiquer avec le Service des ressources humaines pour toute demande d'adaptation.*